

28 mar 2003 -16:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 28-03-2003](#)

Deuxième contrat de gestion avec A.S.T.R.I.D.

Sur proposition de M. Antoine Duquesne, Ministre de l'Intérieur, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal établissant le deuxième contrat de gestion d'A.S.T.R.I.D. (*)

Sur proposition de M. Antoine Duquesne, Ministre de l'Intérieur, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal établissant le deuxième contrat de gestion d'A.S.T.R.I.D. (*)

Ce deuxième contrat de gestion, conclu entre l'Etat belge et la S.A. A.S.T.R.I.D. reprend la plupart des dispositions contenues dans le premier contrat de gestion, en y apportant quelques modifications. Pour mémoire : A.S.T.R.I.D. est le réseau commun de radiocommunications pour les services de sécurité et de secours belges, qui relie par un réseau mobile extrêmement rapide non seulement les trois services de police (police communale, gendarmerie et police judiciaire), mais également les services de pompiers, la protection civile, les services 100, la douane et la Croix-Rouge. (*) A.S.T.R.I.D. : Société de droit public, créé par la Société fédérale d'investissements, sous la dénomination anglaise all-round, semi-cellular, taink radiocommunication network with integrated dispatching.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe